

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 38 du 27 août 2015

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

portant abrogation de divers arrêtés relatifs à des commissions administratives du ministère de la défense.

Du 17 août 2015

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ portant abrogation de divers arrêtés relatifs à des commissions administratives du ministère de la défense.

Du 17 août 2015

NOR D E F D 1 5 2 0 1 0 2 A

Textes abrogés :

A compter du 28 août 2015 : Arrêté du 15 octobre 2010 (JO n° 242 du 17 octobre 2010, texte n° 20 ; signalé au BOC 49/2010 ; BOEM 780.1) modifié.

A compter du 28 août 2015 : Arrêté du 20 avril 2011 (JO n° 244 du 20 octobre 2011, texte n° 8 ; signalé au BOC 52/2011 ; BOEM 502.1.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 197 du 27 août 2015, texte n° 26 ; signalé au BOC 38/2015.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2015-625 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de la défense,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont abrogés :

1° L'arrêté du 15 octobre 2010 portant création au sein du ministère de la défense d'un comité de cohérence de la recherche stratégique et de la prospective de défense ;

2° L'arrêté du 20 avril 2011 modifié portant organisation de la concertation en matière de logement au ministère de la défense.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 août 2015.

Jean-Yves LE DRIAN.